

Réparer l'Eglise

Ce texte analyse d'abord la **crise** rendue manifeste par les scandales de pédocriminalité. Il souligne que le ressort de ces crimes gît dans des situations de pouvoir dépourvu de contrôles et de contre-pouvoirs. La crise a été aggravée par une gestion désastreuse qui a peiné à sortir d'une stratégie d'étouffement et de silence. Au reste, la pédocriminalité s'inscrit dans un ensemble bien plus vaste d'abus de pouvoir et d'abus de conscience.

Une deuxième partie entreprend ensuite d'analyser le **cléricalisme** que l'on retrouve, comme le diagnostiquait le Pape François, à la source de ces divers abus. Elle pointe son ressort, une sacralisation du clergé peu compatible avec l'Incarnation, avec un Dieu qui s'est fait proche de nous.

La troisième partie est consacrée aux **voies et moyens pour réparer l'Eglise** :

- * d'abord purger la crise en ne se bornant pas à analyser les cas de pédocriminalité, mais en incluant dans l'examen leur traitement par la hiérarchie, de manière à saisir tout le mécanisme d'abus de pouvoir ;
- * ensuite réformer les 'ministères' en faisant place à des ministres à temps partiel ou pour un mandat particulier à côté du clerc à plein temps et polyvalent dont le recrutement et le statut devront fatalement évoluer ;
- * faire toute leur place aux femmes dans les responsabilités et les décisions ;
- * ne plus tout miser sur une structure paroissiale reposant sur une proximité de voisinage de moins en moins hégémonique dans nos sociétés, mais faire place à une Eglise plus 'liquide' où coexistent plusieurs formes de communautés ;
- * ne plus laisser subsister des pouvoirs sans contrôles ou contre-pouvoirs ;
- * irriguer réellement par la théologie de l'incarnation, dessinée par Vatican II et rappelée sans relâche par François, la vie et la parole concrètes des chrétiens de manière à rendre le message chrétien audible et compréhensible.

En 2015 et 2016, CELY avait constitué un groupe de travail pour réfléchir à *Une Eglise pour le monde de demain*. Le texte issu de ce travail a été posté sur le site de CELY (www.cely78/groupe_sderflexion) le 6 octobre 2016 et diffusé à l'ensemble des adhérents et sympathisants ; plusieurs d'entre eux l'ont enrichi de leurs commentaires. Il a été également envoyé à l'Evêque de Versailles. Ce texte a servi de base à un échange avec José Rigo (CCBF Lyon) le 11 novembre 2017 sur *Eglise 2030. Quels visages ?*

Le 20 août 2018, le Pape François a publié une *Lettre au peuple de Dieu* accusant le cléricalisme de *sous-évaluer la grâce baptismale que l'Esprit Saint a placée dans le cœur de notre peuple* et insistant sur le fait qu'une transformation effective ne se fera pas *sans participation active de tous les membres de l'Eglise*.

En suite de quoi, le 12 octobre 2018, le conseil d'administration de CELY a décidé la création d'un nouveau groupe de travail chargé de préparer un texte sur « Réparer l'Eglise », en écho à la vision de François d'Assise : *François, va et répare ma maison qui, tu le vois, tombe en ruines*.

L'Eglise a réussi à véhiculer jusqu'à nous le message de Jésus. Elle est finalement parvenue à résister suffisamment au syncrétisme pour nous transmettre tout la gamme des

¹ www.cely78.fr ; siege.cely1@sfr.fr ou gaudeul.francoise@orange.fr ; CELY, chez Claude Vibert 9 rue de Versailles 78150 Le Chesnay.

regards que les premiers témoins ont porté sur la vie et la parole de Jésus. Après tant de temps, c'est un beau résultat dont on doit lui être reconnaissant.

Comme tout groupe humain, elle a dû s'institutionnaliser pour durer, une fois que les premières communautés chrétiennes ont fini par comprendre que la fin des temps n'était pas pour leur génération.

Seulement, les solutions adaptées aux besoins d'un temps finissent, dans des sociétés différentes, par devenir des obstacles à la réception de la *Bonne Nouvelle*. A chaque époque, il faut donc remettre sur le métier la compréhension du message de Jésus qui ne doit jamais être figée. Alors commencent les difficultés et les luttes de pouvoir : ceux qui profitent d'institutionnalisations adoptées à un certain moment résistent à des relectures qui diminueraient leur prééminence. Et ils le font en cherchant à faire croire que les proclamations, les institutions, les disciplines, les définitions adoptées à une certaine époque sont d'institution divine, que l'on ne peut donc en changer un *iota*. Les formes que veulent préserver les dominants sont déclarées sacrées – c'est-à-dire émanation du divin – et donc intangibles, ce qui permet d'escamoter le caractère conjoncturel de leur apparition, et donc de couper court à l'évaluation de la pertinence de leur survie ou de leur adaptation.

Actuellement se font face,

* d'un côté, ceux qui cherchent dans l'institution ecclésiale un refuge identitaire qui leur permet de se croire revenus au temps de la 'chrétienté', d'une société dont les valeurs et les disciplines étaient définies par les institutions ecclésiales²

* et, d'un autre côté, ceux qui voudraient remonter à un christianisme originel, antérieur à la constitution d'une chrétienté, sans qu'il soit toujours très facile de fixer le moment précis de cet âge d'or³, ni d'en connaître toutes les modalités.

Du coup, on s'interroge. Comment être utiles à l'annonce du Royaume ? Ne devons-nous pas nous limiter à vivre de telle façon que les gens se posent des questions ? Ou encore à nous adresser seulement à *ceux qui sont sur le parvis*. D'un autre côté, comme le dit François, *le Seigneur a sauvé un peuple*, pas des individus isolés. Ne devons-nous pas, dès lors, nous préoccuper d'une situation où l'institution ecclésiale risque bel et bien de disparaître ou de subir un repli sectaire – ou du moins d'être complètement inaudible – si elle ne se transforme pas profondément ? On s'inquiète aussi de la rupture dans la transmission entre générations. Qui s'intéresse maintenant aux annonces de l'Evangile ?

Pour autant, nous devons éviter de contribuer, nous aussi, à amplifier encore les affrontements dogmatiques : c'est une *Bonne Nouvelle* que nous sommes chargés d'annoncer, pas une collection de définitions dogmatiques dont le principal usage semble être, en fait, de permettre à celui qui en est le maître de séparer les obéissants des rebelles.

La crise

Ce sont les scandales de pédocriminalité qui ont rendu manifeste la crise actuelle et suscité la dénonciation pontificale.

² Ils sont surtout fidèles tant que l'institution les conforte dans leurs prérequis, comme on le voit au peu d'enthousiasme qu'ont suscité dans leurs rangs *Evangelii Gaudium*, *Laudato Si* et plus encore l'invitation à accueillir les réfugiés.

³ Que l'on évoque le rôle néfaste de l'antipape Hippolyte ou du Pseudo-Denys... ou que l'on mette l'accent sur l'importance de la crise gnostique ou de l'érection du christianisme en religion de l'Etat romain.

Il est probable que des cas de pédodélinquance au sein du clergé ont existé depuis bien longtemps, mais ils n'avaient pas la visibilité acquise récemment. Certains auteurs⁴ s'interrogent pourtant sur une forme de pédophilie qui pourrait, à leur avis, être propre au présent : à l'époque actuelle, des prêtres qui sentiraient leur ministère inadapté à l'état de la société et incompris, et qui ne verraient pas leur hiérarchie prête à s'en préoccuper, succomberaient à des 'pulsions' qui leur secourraient de consolation et de dérivatif... à rapprocher de la difficulté que semblent avoir beaucoup de pédodélinquants à réaliser qu'ils commettaient un crime.

Certes la pédocriminalité n'est pas l'apanage du clergé romain : c'est en milieu familial que l'on enregistre la plus grande nombre d'actes pédophiles ; l'on en rencontre aussi dans toute une série d'autres institutions qui mettent en présence des adultes en situation d'autorité et des enfants ou adolescents en situation de soumission. En outre, il n'est pas certain que les pédophiles seraient très enclins à 'prendre femme' quand bien même ils le pourraient, et le feraient-ils que l'on ne voit pas bien en quoi cela éteindrait leurs pulsions criminelles.

Il ne faudrait pas que les débats sur le célibat masquent le fond du problème : au sein de l'Eglise romaine comme partout, c'est l'existence d'une situation de pouvoir qui favorise l'éclosion de cas de pédodélinquance, et d'un pouvoir dépourvu (au moins en pratique) de contrôles et de contre-pouvoirs. On parle de 'culte' des prêtres, de leur situation 'intouchable', de leur 'sacralisation', y compris de la part des laïcs, voire parfois des parents des victimes.

La crise actuelle est aussi, et surtout, créée par la gestion désastreuse des affaires de pédocriminalité par la hiérarchie. Longtemps, elle s'est réduite à 'pousser la poussière sous le tapis', sans aller plus loin que déplacer le délinquant, sans même se préoccuper de le mettre vraiment hors d'état de nuire, encore moins de veiller à ce que la justice civile soit saisie, de sorte que les agressions ont parfois pu se perpétuer sur une très longue période. Si d'aventure, la hiérarchie ecclésiale montrait quelque pitié pour l'un des protagonistes... c'était pour... le criminel – un membre du clergé – plus que pour sa victime – un simple laïc. Il a fallu que la justice civile commence à poursuivre des évêques pour que ceux-ci sortent de leur inertie... encore ont-ils eu tendance à plaider 'l'ancienneté des faits', ou à battre leur coulpe sur la poitrine des laïcs, en appelant ceux-ci à la pénitence et à la prière.

Mais la pédodélinquance n'était pas le tout de la crise. Sans omettre d'autres agressions sexuelles, on peut pointer des cas concrets et fréquents d'irrespect du droit du travail, de gestion calamiteuse des relations humaines, de mauvaise gestion financière... on peut aussi incriminer la conception d'un clergé qui croirait avoir pleine juridiction sur la vie des fidèles. On ne peut pas non plus rester inattentif aux témoignages relatant toutes sortes d'abus⁵ subis par des religieuses. Le message de François au peuple chrétien dénonce, au-delà de la pédocriminalité, les abus de pouvoir, les abus de conscience, l'infantilisation des 'fidèles', y compris avec la complicité de maints 'pieux laïcs'.

Le cléricalisme⁶

Au sein de l'Eglise, c'est, selon le diagnostic de François, le cléricalisme qui est à l'origine de ces divers abus. Il transparaît dans la formulation du par.10 de la constitution *Lumen Gentium* :

Celui qui a reçu le sacerdoce ministériel jouit d'un pouvoir sacré pour former et conduire le peuple sacerdotal, pour faire dans le rôle du Christ, le sacrifice eucharistique et l'offrir à Dieu au nom du peuple tout entier.

⁴ Moingt J., *L'esprit du christianisme*, Paris, Temps présent, 2018, 49.

⁵ De violences sexuelles à l'exploitation dans le travail... Voy. p. ex. l'entretien avec Lucetta Scaraffia, *Le Monde*, 01 juin 2019, 24.

⁶ Entre autres, Legrand H., *Abus sexuels et cléricalisme*, *Etudes*, 2019, avril.

Le triple ministère d'enseignement, de gouvernement et de sanctification est exercé par des hommes, 'dans le rôle du Christ', qui s'appuient sur un pouvoir sacré. La sacralisation du pouvoir, rêve des souverains de tous les temps, constitue ainsi l'un des fondements de l'institution catholique romaine.

Pour que cette sacralisation soit possible, il aura fallu que soit organisée une sphère du sacré basée sur l'idée de séparation, de barrière, avec ses rites, ses objets, ses lieux et surtout son personnel. Ce dernier est seul habilité à intervenir dans cette sphère au nom de sa capacité exclusive – grâce à une *ordinatio* empruntée au droit public romain – à offrir à la divinité des sacrifices sans cesse répétés pour le salut des profanes exclus de cette sphère sacrée et donc contraints de passer par l'intermédiaire des clercs pour accéder à la divinité. Ces intermédiaires obligés sont ainsi constitués en caste dirigeante. On discerne parmi eux une véritable obsession à distinguer les clercs des simples profanes. Nul n'a mieux défini cette société inégale que Pie X :

Il en résulte que cette Eglise est par essence une société inégale, c'est-à-dire une société comprenant deux catégories de personnes : les Pasteurs et le troupeau, ceux qui occupent un rang dans les différents degrés de la hiérarchie et la multitude des fidèles. Et ces catégories sont tellement distinctes entre elles que dans le corps pastoral seul résident le droit et l'autorité nécessaire pour promouvoir et diriger tous les membres vers la fin de la société ; quant à la multitude, elle n'a d'autre droit que de se laisser conduire et, troupeau docile, de suivre ses pasteurs.⁷

La sacralisation⁸ s'opère par l'intermédiaire de la notion de culte sacrificiel. Pourtant dans la *Lettre aux Hébreux*, le Christ est le seul qui met une fois pour toutes en communion Dieu et les hommes, et congédie les sacrificateurs qui pourraient se présenter ultérieurement :

Il n'a pas à s'offrir lui-même plusieurs fois, comme le grand prêtre qui, tous les ans, entrait dans le sanctuaire en offrant un sang qui n'était pas le sien ; car alors le Christ aurait dû plusieurs fois souffrir la passion depuis la fondation du monde. Mais, en fait, c'est une fois pour toutes, à la fin des temps, qu'il s'est manifesté pour détruire le péché.⁹

Il n'est possible de parler de sacerdoce qu'au bénéfice du seul Christ, même si l'on tente de tourner ce problème en recourant au *In Persona Christi*¹⁰. Il n'est pourtant pas question de refaire ce qui a été fait une fois pour toutes, mais d'en faire mémoire.

Le clergé n'a-t-il pas fini par croire qu'il était du côté du sacré plus que du profane¹¹ ? N'en trouve-t-on pas des attestations parlantes dans la manie à se faire appeler tout le temps Père tout en se prétendant disciple de celui qui dit *Ne donnez à personne le titre de Père sur terre car vous n'avez qu'un seul Père et il est dans les cieux*¹² ? Ou bien la précipitation à placer les pontifes romains du XXe siècle sur les autels pour éviter toute évaluation de leur action autre qu'hagiographique ?

Plus profondément, la doctrine de la transsubstantiation n'est-elle pas devenue, avec la consécration, le lieu de pouvoir des clercs ? N'a-t-elle pas effacé le caractère collectif de l'eucharistie (*quand deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux*¹³) remplacé par des piétés individuelles dérivant parfois vers une quasi-idolâtrie ?

Tout le registre traditionnel du religieux – le sacré, le sacrifice, le sacerdoce... – est-il compatible avec l'incarnation de Dieu parmi nous – en Jésus, Dieu s'est fait proche de nous – et le seul commandement nouveau laissé par Jésus ? Peut-on concevoir le christianisme comme une 'religion' quand on se souvient de la médiocre appétence de Jésus pour le ritualisme religieux, une attitude qui a fini par lui coûter la vie ?

C'est dire la difficulté de la tâche à laquelle nous appelle François quand il demande d'éradiquer le cléricalisme, celui des clercs, celui aussi de certains 'fidèles'.

⁷ Pie X, *Vehementer Nos* (1906).

⁸ Bérère M.F., *Le prêtre et le sacré*, texte recueilli le 22 août 2004.

⁹ *He*, 9, 25sq.

¹⁰ Du coup, certains clercs se vantent d'avoir le pouvoir de faire descendre Dieu sur l'autel.

¹¹ Et, à propos de la pédocriminalité, on peut bien dire : *qui veut faire l'ange fait la bête*.

¹² *Mt*, 23, 9... La réponse stéréotypée, *Mes bien chers frères*, achève de dessiner un schéma familial un peu compliqué...

¹³ *Mt*, 18, 20.

Seulement cette crise et sa gestion ont rendu l'Eglise inaudible dans notre société. Et c'est là le point essentiel. Déjà, vivre en chrétiens et transmettre sa foi ne sont pas aisés dans la société actuelle, mais la crise actuelle achève de déconsidérer l'Eglise. Peut-elle être aussi l'occasion providentielle de la 'réparer' ?

Comment réparer l'Eglise ?

Purger la crise actuelle constitue un préalable indispensable à la crédibilisation de toute réforme. S'en dispenser ou le faire incomplètement reviendrait à refuser de lire les signes du temps.

Comme le dit vigoureusement Véronique Margron¹⁴, on nous rebat les oreilles avec le prêtre *alter Christus*, mais, dans cette affaire, s'il y a une figure du Christ souffrant, c'est la victime pas le délinquant.

La constitution d'une Commission d'enquête présidée par l'ancien vice-président du Conseil d'Etat peut contribuer à sortir l'Eglise de France du non-dit et de l'euphémisme. La procédure inaugurée par la commission semble reposer à la fois sur l'appel à témoignage des victimes et sur l'exploitation d'archives ecclésiales (dont on peut craindre cependant qu'elles soient incomplètes ou déjà purgées).

La Commission ne sera efficace que si elle dépasse les faits de pédocriminalité, pour saisir leur 'traitement' par l'institution. C'est à cette condition qu'elle touchera à l'essentiel, c'est-à-dire l'abus de pouvoir et de conscience.

Pour retrouver la confiance, il faut avant tout faire la vérité.

Au-delà de cet indispensable préalable, la figure d'un clergé concentrant les pouvoirs vit ses derniers jours faute de personnel. Un rassemblement de personnes âgées renforcé par un petit peloton de jeunes gens recrutés dans un segment très étroit de la société s'épuise à faire vivre un maillage territorial mal adapté aux formes actuelles de relations sociales. On distribue des sacrements non pas là où il y a peuple, mais là où il reste des clercs. On abandonne le peuple de Dieu (au moins hors des grandes villes¹⁵) pour sauvegarder le pouvoir de ses ministres.

En outre, ce clergé ne constitue plus un vivier suffisant pour un recrutement épiscopal capable de faire face aux défis du temps.

Il faudra bien modifier ses règles de recrutement, ce qui posera fatalement le problème de l'ouverture aux hommes mariés et aux femmes. Mais on sera aussi conduit à explorer la possibilité de ministres à temps partiel ou pour un mandat particulier, à côté de la figure classique du clerc à temps plein et polyvalent.

Quant au célibat, il propose un modèle qui a ses vertus pour ceux qui le choisissent en connaissance de cause et sont capables de l'assumer. C'est le modèle des religieux ; est-ce nécessairement celui du clergé séculier ? On soupçonne en outre que le célibat obligatoire peut attirer des candidats présentant des fragilités affectives profondes. Le statut actuel du clergé romain s'explique par des raisons historiques propres à une société largement différente de la

¹⁴ Margron V., *Un moment de vérité*, Paris, Albin Michel, 2019.

¹⁵ Cpr Wernert F. *Le dimanche en déroute. Les pratiques dominicales dans le catholicisme français au début du troisième millénaire*, Montréal, Mediaspaul, 2010 : la politique de regroupements paroissiaux a été pensée uniquement en fonction du clergé et de sa rarefaction ; l'on a complètement abandonné, voire découragé les assemblées locales sans prêtre (ADAP) ; le résultat a été désastreux : les gens ne se sont pas déplacés, toute vie ecclésiale est morte hors du lieu de regroupement. Et si l'on ne s'assemble plus, il n'y a plus d'Eglise... et il sera bien difficile de revenir sur cet abandon.

nôtre. A vrai dire, le célibat¹⁶ – règle disciplinaire imposée à une certaine époque dans une certaine société pour faire échapper le clergé au féodalisme et à la patrimonialisation – pose éventuellement d'autres problèmes qui tournent autour du point de savoir si son caractère obligatoire - cette tendance à transformer les prêtres en religieux - reste adapté à la vie ecclésiale dans nos sociétés... d'autant que, devenus peu nombreux, les clercs ne forment plus société entre eux, ne constituent plus un groupe social, mais souvent une collection d'isolés où les individus fragiles se sentent souvent seuls. Le pasteur Nouis¹⁷ y lit une conception 'malsaine' de la sexualité, seulement tolérée comme moyen de reproduction et encore parmi une catégorie inférieure, les non-clercs. Elle est à mettre en relation avec le statut et l'image de la femme dans l'Eglise romaine qui l'idéalise seulement sous la figure asexuée d'une mère éternellement vierge et qui présente la famille comme la cellule de base de la vie sociale mais en lui donnant comme modèle une Sainte Famille présentée comme dénuée de sexualité.

Au-delà c'est toute la place des femmes dans l'Eglise doit être réévaluée, en particulier leur participation aux responsabilités et aux prises de décision. Se borner à remarquer que les apôtres étaient tous des hommes est d'un littéralisme extrême : on voit mal qu'il aurait pu en aller différemment dans la société du temps de Jésus ; il serait plus judicieux – parce que là l'argument est contre-intuitif – d'être attentif à la place inusitée des femmes dans le groupe de disciples qui l'ont accompagné dans sa pérégrination, plus encore au choix d'une (ou de) femme(s) comme premier témoin de la résurrection.

Le modèle territorial de la paroisse ne peut plus rester le modèle exclusif de l'Eglise. Il est trop peu adapté aux formes de sociabilité de nos sociétés qui accordent moins d'importance à la proximité spatiale. Du coup, bien des paroisses peinent à être des communautés¹⁸ au-delà de simples 'stations-services sacramentelles'. Dans un schéma moins spatialisé, plus 'liquide'¹⁹, les petites communautés, ces cellules de la vie chrétienne, peuvent se trouver sous d'autres formes :

- i) dans des mouvements (comme le scoutisme, l'Action catholique spécialisée...),
- ii) dans des ordres ou instituts²⁰,
- iii) dans des communautés de base.

Joseph Moingt²¹ voit ces cellules élémentaires baptiser et célébrer l'eucharistie, partage du pain et de la parole, mémoire de la passion du Christ et de sa résurrection et engagement communautaire à emprunter le même chemin que lui.

Mais comment éviter l'entre soi de ces communautés ? Comment les ouvrir à l'universel, à la catholicité ?

Le schéma, théoriquement séduisant, de la paroisse 'communauté de communautés' est probablement sans grand avenir dans la mesure où ces différentes communautés échappent souvent à la proximité territoriale qui constitue la logique paroissiale²².

En ce qui concerne les communautés au sein des mouvements, ordres et instituts, la liaison avec l'institution s'opère naturellement à travers les structures de ces organisations, mais surtout à l'échelle nationale, accessoirement diocésaine. Reste le problème des communautés de

¹⁶ On interdit explicitement le mariage, pas les relations sexuelles (l'existence d'enfants de prêtres' rappelle qu'elles ne sont pas inexistantes) sinon indirectement par ce postulat qu'elles ne sont légitimes et autorisées que dans un cadre matrimonial.

¹⁷ Nouis A., Pourquoi tant de prêtres pédophiles ?, *Réforme*, 4 octobre 2018.

¹⁸ Si la paroisse est rarement 'communautaire', c'est tout simplement que le tissu communautaire fondé sur le voisinage, sur la proximité territoriale a été largement défait dans nos sociétés. Voy. Convert P., dir., *le repas aujourd'hui... en mémoire de lui*, Montréal, Mediaspaul, 2003.

¹⁹ Join-Lambert A., Vers une Eglise « liquide », *Etudes*, 2015, février.

²⁰ Il sera cependant nécessaire d'exercer une vigilance extrême envers certains instituts récents (Légionnaires du Christ, Communauté Saint Jean...) impliqués dans des affaires de pédocriminalité combinées avec des abus de pouvoir et de conscience et des dérives sectaires.

²¹ Moingt J., *L'esprit du christianisme*, Paris, Temps présent, 2018.

²² Sans omettre cependant le rôle que peut tenir la paroisse pour assurer la catéchèse et aussi pour aider les chrétiens à trouver localement le mouvement ou la communauté qu'ils recherchent.

base pour lesquelles le point délicat est la liaison avec l'institution et surtout les autres sortes de communautés, puisqu'il n'existe pas de structure comme dans les mouvements. On peut estimer que les rencontres de communautés pourraient en tenir lieu ; encore faudrait-il que ces rencontres – vivantes dans la décennie 70, mais étiolées depuis – rencontrent l'intérêt accueillant de l'épiscopat.

Au-delà de formules de coordination propres à une sorte de communauté, comme la CORREF²³, il resterait à organiser des structures d'échanges entre communautés de types différents tant à l'échelle nationale que diocésaine.

Un pouvoir clérical sans contre-pouvoirs est à l'origine des scandales de tous ordres révélés à l'occasion de la crise actuelle. Mais sa réforme soulève trois difficultés :

*Si elle devait se traduire par une prise de pouvoir de ceux qui font appel à l'identité chrétienne et plus spécialement catholique, alors qu'ils n'adhèrent pas aux valeurs chrétiennes de solidarité, de justice, de droits des plus fragiles, on parviendrait seulement à accélérer la déchristianisation²⁴.

*L'engagement dans les structures institutionnelles ecclésiales ne doit pas absorber exagérément le temps des laïcs et les détourner des engagements dans la cité.

*Aucune réforme de la structure de pouvoir sans contre-pouvoirs ne réussira sans un abandon de la sacralisation abusive de la figure du prêtre. Elle constitue en effet l'assise conceptuelle du cléricalisme dénoncé par le pape François. L'idéal de l'Evangile, c'est la sainteté²⁵ pas le sacré. Il n'y a pas à rendre Jésus présent : lui est toujours là, c'est à nous de nous rendre présents à sa présence²⁶.

Sous le bénéfice de ces remarques, trois modifications permettraient d'entamer l'établissement de véritables contre-pouvoirs :

1. Les compétences financières et de ressources humaines doivent revenir à des personnes compétentes qui les assureraient en toute indépendance et garantiraient le respect de la loi civile.

2. Les conseils ne doivent plus être ceux de l'évêque (ou du curé), mais ceux du diocèse (ou de la paroisse). Contre la tentation de les peupler de fidèles dociles, ils seront constitués avec un recrutement diversifié qui fera la place belle aux représentants des mouvements, ordres, instituts et rencontres de communauté. Enfin, il faudra leur reconnaître des compétences obligatoires²⁷. Ces principes devront également être mis en œuvre à l'échelle nationale.

3. la justice canonique doit être rendue indépendante des Ordinaires ; elle ne doit être contrôlée que par la voie de l'appel par une structure juridictionnelle elle-même indépendante.

Les changements institutionnels n'ont pas leur fin en soi. L'objectif n'est pas de sauver l'Eglise romaine, mais de témoigner dans le monde du commandement d'amour. Les réformes doivent permettre de rendre l'Eglise à nouveau audible. Encore faut-il qu'elle soit aussi compréhensible ce qui pose le problème de la théologie concrète pratiquée par les chrétiens. Vatican II a promu une théologie de l'incarnation que François rappelle inlassablement.

Nous devons reconnaître que nous les chrétiens nous n'avons pas toujours recueilli et développé les richesses que Dieu a données à l'Eglise, où la spiritualité n'est déconnectée ni de notre propre corps, ni de la nature, ni des réalités de ce monde ; la spiritualité se vit plutôt avec celles-ci et en elles, en communion avec tout ce qui nous entoure²⁸

²³ Conférence des religieux et religieuses de France.

²⁴ Pro Roy O., *L'Europe est-elle chrétienne ?* Paris, Seuil, 2019.

²⁵ *L'Eglise est née, mangeant et buvant avec les pêcheurs, comme le faisait Jésus, née sans religion comme était mort son Sauveur, dans l'acte même de passer du religieux au séculier... En s'exilant des choses sacrées et des sacrifices, le repas du Seigneur a sorti le salut de la religion et l'a sécularisé, projeté dans le monde* (Moingt J., *Croire au Dieu qui vient*, Paris, Gallimard, 2014).

²⁶ Zundel M., *Au miroir de l'Evangile*, Montréal, Médiaspaul, 2007.

²⁷ Pour tous ces conseils, on doit publier leur composition, l'origine du mandat (élection, cooptation...), l'ordre du jour, la liste des résolutions...

²⁸ *Lauda to Si*, 216.

Mais une bonne partie des clercs et des laïcs en reste à une théologie pratique du cultuel et de la médiation sacramentelle du prêtre, comme si la crainte de la tâche à accomplir pour sanctifier le monde avait rebuté et convaincu de rester entre soi dans la piété et la dévotion. Tout l'effort de théologiens et d'exégètes pour déployer les conséquences de Vatican II irrigue bien peu l'action et la parole pratiques. C'est dire l'étendue du travail de conversion et de formation qui sera nécessaire.

En Jésus se trouve notre espérance.

Nous croyons en lui.

Il est la source de l'amour qu'il nous a laissé comme unique commandement.

Mais faire effort vers un monde fraternel – et d'abord plus vivable – demande une communauté de foi.

C'est ce 'socle' qui inspire nos analyses et nos propositions.